REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2014

Le vingt-neuf mars deux mille quatorze à 14 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGHEIM proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux suivant :

1. BIHL Pierre
2. ANTONI Sandrine
3. BOHN Christian
4. ERMEL Laura
5. FREYBURGER Anne-Cécile
6. HAAG Jean-Pierre
7. HAAG René
8. HALBEISEN Aurélien
9. HALBOUT Sidonie
10. HALLER Jean-François
11. HEIMBURGER Corinne
12. LEY Jean-Paul
13. MEDDAD Nadia
14. MEYER Daniel
15. PLATZ Frédéric
16. ROLLI Gabrielle
17. SCHNEIDER Elisabeth
18. STAEHLY GOMES Rosalie
19. THIRIAN Nicolas

Absents : néant.

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. **Installation du Conseil Municipal**
2. **Election du Maire**
3. **Fixation du nombre d'adjoints et détermination des indemnités de fonction**
4. **Election des adjoints**
5. **Election des délégués intercommunaux**

POINT 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre BIHL, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Monsieur Pierre BIHL, Madame Sandrine ANTONI, Monsieur Christian BOHN, Madame Laura ERMEL, Madame Anne-Cécile FREYBURGER, Monsieur Jean-Pierre HAAG, Monsieur René HAAG, Monsieur Aurélien HALBEISEN, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Jean-François HALLER, Madame Corinne HEIMBURGER, Monsieur Jean-Paul LEY, Madame Nadia MEDDAD, Monsieur Daniel MEYER, Monsieur Frédéric PLATZ, Madame Gabrielle ROLLI, Madame Elisabeth SCHNEIDER, Madame Rosalie STAEHLY GOMES et Monsieur Nicolas THIRIAN dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Madame Laura ERMEL.

Monsieur Jean-Paul LEY, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

POINT 2. ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➢ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
➢ Nombre de votants (enveloppes déposées)	**19**
➢ A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	**1**
➢ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	**18**
➢ Majorité absolue	**10**

A obtenu : **M. Pierre BIHL** **18**

Monsieur Pierre BIHL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé **Maire** et a été immédiatement installé.

POINT 3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24

VU l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal déterminera librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal

VU l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les indemnités de fonction maximales susceptibles d'être allouées au Maire

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DECIDE

- de fixer à cinq le nombre des Adjoints au Maire
- d'attribuer les indemnités maximales en application du barème fixé par la loi pour la catégorie des communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, sous réserve de l'attribution de délégations du Maire aux cinq adjoints :

Maire ..... 43 % du taux maximal de l'indice 1015
Adjoints ..... 16,5 % du taux maximal de l'indice 1015

- de fixer l'effet de la décision au 30 mars 2014
- d'inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget primitif 2014, compte 6531

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. ELECTION DES ADJOINTS

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée conduite par Monsieur Jean-Paul LEY et établie comme suit :

- Monsieur Jean-Paul LEY, 1er adjoint
- Madame Elisabeth SCHNEIDER, 2ème adjointe
- Monsieur Daniel MEYER, 3ème adjoint
- Madame Nadia MEDDAD, 4ème adjointe
- Monsieur Nicolas THIRIAN, 5ème adjoint

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints, sous le contrôle du bureau désigné pour l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin

➢ Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	**0**
➢ Nombre de votants (enveloppes déposées)	**19**
➢ A déduire : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	**2**
➢ Reste pour le nombre de suffrages exprimés	**17**
➢ Majorité absolue	**9**
A obtenu : **La liste conduite par Monsieur Jean-Paul LEY**	**17**

Ont été proclamés adjoints et été immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-Paul LEY. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

N° d'ordre de l'élection		NOM	Prénoms	Date de naissance	Profession	Domicile	Date de la plus récente élection	Nb de suffrages obtenus
						BERGHEIM		
01	Maire	BIHL	Pierre	19/02/1951	Cadre bancaire à la retraite	35 faubourg St Pierre	23/03/2014	570
02	Adjoint	LEY	Jean-Paul	16/04/1949	Professeur retraité	11 rue Weibelsgass	23/03/2014	570
03	Adjointe	SCHNEIDER	Elisabeth	13/11/1962	Technicienne viticole	Maximinweg	23/03/2014	570
04	Adjoint	MEYER	Daniel	12/12/1960	Acheteur technicien	7 faubourg St Pierre	23/03/2014	570
05	Adjointe	MEDDAD	Nadia	06/11/1977	Technicienne territoriale	62 rue des Vignerons	23/03/2014	570
06	Adjoint	THIRIAN	Nicolas	07/05/1977	Viticulteur	71 Grand'Rue	23/03/2014	570
07	C.M.	ROLLI	Gabrielle	02/03/1953	Agricultrice retraitée	Lieudit Bruehly – RN 83	23/03/2014	570
08	C.M.	HAAG	René	16/01/1955	Agent d'entretien	36 route de Sélestat	23/03/2014	570
09	C.M.	HAAG	Jean-Pierre	12/04/1955	Viticulteur	3 rue du Landgraben	23/03/2014	570
10	C.M.	HALLER	Jean-François	19/12/1960	Gérant de société	20 rue du Commissaire A. Becker	23/03/2014	570
11	C.M.	BOHN	Christian	24/08/1966	Cadre bancaire	36 a rue Weibelsgass	23/03/2014	570
12	C.M.	HEIMBURGER	Corinne	28/11/1967	Adjoint administratif principal	15 faubourg St Pierre	23/03/2014	570
13	C.M.	ANTONI	Sandrine	29/11/1969	Assistante commerciale	12 rue du Commissaire A. Becker	23/03/2014	570
14	C.M.	HALBOUT	Sidonie	26/01/1970	Assistante ressources humaines	14 rue Porte Neuve	23/03/2014	570
15	C.M.	PLATZ	Frédéric	29/03/1973	Ingénieur	65 rue des Vignerons	23/03/2014	570
16	C.M.	FREYBURGER	Anne-Cécile	05/01/1979	Viticultrice-paysagiste	10 route de Colmar	23/03/2014	570
17	C.M.	HALBEISEN	Aurélien	15/04/1980	Chef d'entreprise	3 route du Vin	23/03/2014	570
18	C.M.	STAEHLY GOMES	Rosalie	28/06/1981	Assistante de direction	4 Grand'Rue	23/03/2014	570
19	C.M.	ERMEL	Laura	28/01/1987	Adjoint administratif	8 Grand'Rue	23/03/2014	570

POINT 5. ELECTION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX

POINT 5.1 ELECTION DES DELEGUES AU COMITE-DIRECTEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE BERGHEIM ET ENVIRONS

VU l'article L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale

VU les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim qui fixent à trois le nombre de délégués appelés à siéger au Comité-Directeur du Syndicat

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE** à l'élection, au scrutin secret, des membres du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim et Environs.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➢ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	**19**
➢ A déduire	**0**
➢ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	**19**
➢ Majorité absolue	**10**

Ont obtenu :	**Monsieur Christian BOHN**	**19**
	Monsieur Jean-Paul LEY	**19**
	Monsieur Nicolas THIRIAN	**19**

MM. Christian BOHN, Jean-Paul LEY (délégués titulaires) et Nicolas THIRIAN (délégué suppléant) ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés **délégués au Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim et Environs.**

POINT 5.2 <u>ELECTION DES DELEGUES AU COMITE-DIRECTEUR DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA ZONE D'ACTIVITES DU MUEHLBACH</u>

VU l'article L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal de la zone d'Activités du Muehlbach qui fixe à quatre le nombre de délégués appelés à siéger au Comité-Directeur du Syndicat

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE** à l'élection, au scrutin secret, des membres du Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal de la zone d'Activités du Muehlbach.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

➢ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	**19**
➢ A déduire	**0**
➢ Reste pour le nombre des suffrages exprimés	**19**
➢ Majorité absolue	**10**

Ont obtenu :	**Monsieur Pierre BIHL**	**19**
	Madame Corinne HEIMBURGER	**19**
	Madame Elisabeth SCHNEIDER	**19**
	Madame Rosalie STAEHLY GOMES	**19**

Monsieur Pierre BIHL et Mesdames Corinne HEIMBURGER, Elisabeth SCHNEIDER et Rosalie STAEHLY GOMES ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés **délégués au Comité-Directeur du Syndicat Intercommunal de la zone d'Activités du Muehlbach**.

POINT 5.3 <u>ELECTION D'UN DELEGUE A LA SADEME (SOCIETE PUBLIQUE LOCALE BERGHEIM-GUEMAR-RIBEAUVILLE)</u>

VU les articles L.1524-5, R.1524-2 et R.1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les statuts de la SADEME qui fixe à un le nombre de représentant appelé à siéger au Conseil d'Administration

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE** à l'élection, au scrutin secret, du représentant de la SADEME.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne **19**
- A déduire **0**
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés **19**
- Majorité absolue **10**

Ont obtenu : **Monsieur Pierre BIHL** **19**

Monsieur Pierre BIHL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **représentant au Conseil d'Administration de la SADEME.**

POINT 5.4 **ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT MONTAGNE-VIGNOBLE-RIED**

VU l'article L.5211-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des conseillers municipaux au sein des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale

VU les statuts du syndicat mixte du SCOT Montagne-Vignoble-Ried qui fixent à deux le nombre de délégués appelés à siéger au Comité-Directeur du syndicat mixte du SCOT Montagne-Vignoble-Ried

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PROCEDE** à l'élection, au scrutin secret, des membres du Comité-Directeur du syndicat mixte du SCOT Montagne-Vignoble-Ried.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne **19**
- A déduire **0**
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés **19**
- Majorité absolue **10**

Ont obtenu : **Monsieur Pierre BIHL** **19**
Madame Gabrielle ROLLI **19**

Monsieur Pierre BIHL et Madame Gabrielle ROLLI ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés **délégués au Comité-Directeur du syndicat mixte du SCOT Montagne-Vignoble-Ried.**

POINT 5.5 **DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION DES COMMUNES TOURISTIQUES DU HAUT-KOENIGSBOURG**

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Messieurs Pierre BIHL et Daniel MEYER (délégué suppléant) pour siéger à l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

PONIT 5.6 **DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

VU les dispositions de la loi n° 95-116 du 04 février 1995 et du décret n° 95-562 du 06 mai 1995 relatives à la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Mesdames Sandrine ANTONI, Laura ERMEL, Sidonie HALBOUT et Gabrielle ROLLI pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.7 DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DE BERGHEIM ET ST-HIPPOLYTE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Mesdames Sidonie HALBOUT et Nadia MEDDAD pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD de Bergheim et St-Hippolyte

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.8 DESIGNATION DES DELEGUES A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE »

VU les statuts de l'Association « Les Amis du Musée » qui fixent à deux le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au Bureau de cette Association

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Daniel MEYER pour représenter le Maire en cas d'absence et Madame Anne-Cécile FREYBURGER et Monsieur René HAAG pour siéger au Bureau de l'Association « Les Amis du Musée »

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.9 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DES FETES DE BERGHEIM

VU les statuts du Comité des Fêtes qui fixent à quatre le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au Comité des Fêtes

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Mesdames Laura ERMEL, Corinne HEIMBURGER et Messieurs Christian BOHN et Daniel MEYER pour siéger au Bureau du Comité des Fêtes de Bergheim

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.10 DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA SEMCLOHR

VU les dispositions de la loi du 07 juillet 1983 relative à la désignation d'un délégué à la Semclohr

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Pierre BIHL pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Spéciale de la Semclohr

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.11 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Mesdames Elisabeth SCHNEIDER (déléguée titulaire) et Anne-Cécile FREYBURGER (déléguée suppléante) pour siéger au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.12 DESIGNATION DES DELEGUES AU « GRAND PAYS DE COLMAR »

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Aurélien HALBEISEN et Mesdames Corinne HEIMBURGER et Nadia MEDDAD pour siéger à l'Assemblée du « Grand Pays de Colmar »

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.13 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

VU l'article 6 des statuts du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin qui fixe à un le nombre de délégué appelé à siéger au Syndicat

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Pierre BIHL pour siéger au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.14 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DU PAYS DE RIBEAUVILLE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Madame Gabrielle ROLLI et Monsieur Nicolas THIRIAN pour siéger au Syndicat des Communes Forestières du Pays de Ribeauvillé

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.15 DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Madame Corinne HEIMBURGER et Monsieur Nicolas THIRIAN pour siéger à la Commission Communale Consultative de la Chasse

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.16 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE COMMUNAL CONSULTATIF DES SAPEURS POMPIERS

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Messieurs Pierre BIHL, Jean-François HALLER, Jean-Paul LEY et Frédéric PLATZ pour siéger au Comité Communal Consultatif des Sapeurs Pompiers

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.17 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE DE SUIVI AGRIVALOR

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Jean-François HALLER et Madame Nadia MEDDAD pour siéger au Comité de suivi Agrivalor

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5.18 DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE (CLIS) AUPRES DE LA SOCIETE RMB

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***après en avoir délibéré,***

DESIGNE Monsieur Pierre BIHL et Madame Elisabeth SCHNEIDER pour siéger au Comité Local d'Information et de Surveillance (CLIS) auprès de la société RMB

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

---oooOooo---

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 28 avril 2014 à 20 h.

Elle sera précédée d'une séance des Commissions Réunies, portant sur les orientations budgétaires, le mardi 22 avril 2014 à 18 h 30.

---oooOooo---

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire remercie l'assemblée en ces termes :

Je vous remercie pour votre confiance et l'honneur que vous me faites, en me confirmant dans le poste de Maire de la Ville de Bergheim pour un 3ème mandat.
Je tiens d'abord à remercier les adjoints et les conseillers municipaux sortants pour le travail accompli pendant ces 6 années et pour leur engagement à mes côtés qui nous auront permis de réaliser de beaux projets.
Je les invite à rester proches de nous et à continuer à œuvrer pour notre Cité, en s'inscrivant dans les diverses commissions et en restant présents dans nos associations.
Je tiens bien sûr à remercier les électeurs qui ont bien voulu se déplacer dimanche dernier et témoigner ainsi l'intérêt qu'ils portent à la vie locale.
Je me tourne également vers le personnel de la Ville et nos responsables Valérie Dejonghe et François Muller pour les remercier pour leur disponibilité, leur dévouement et leur sens profond du service public. Qu'ils sachent que nous continuerons à les soutenir et à leur apporter les moyens nécessaires au bon fonctionnement de leur service.

Chers Amis, en nous portant candidats aux élections municipales, nous avons annoncé à nos habitants nos ambitions et nos principaux objectifs pour les 6 années à venir, pour construire ensemble l'avenir de Bergheim.
Pour réaliser et atteindre ces objectifs, nous devrons rassembler nos forces et nos compétences et rester à l'écoute des habitants de notre Ville.
D'importants dossiers nous attendent et la nouvelle Municipalité se réunira dès lundi soir pour les examiner et préparer le Budget 2014 que nous adopterons lors de la séance du Conseil Municipal du lundi 28 avril.
C'est une équipe largement renouvelée, rajeunie et composée de 9 femmes qui siègera désormais et pour les 6 années à venir dans cette salle du Conseil Municipal.
Je vous souhaite à chacune et à chacun d'entre vous, de nombreuses satisfactions dans vos nouvelles fonctions et vous remercie pour votre engagement à mes côtés au service de notre Ville de Bergheim.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à quinze heures quinze minutes.

VILLE DE BERGHEIM **P.V. du 29/03/2014**

APPROBATION du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la SEANCE du 29 MARS 2014

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre d'adjoints et détermination des indemnités de fonction
4. Election des adjoints
5. Election des délégués intercommunaux

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1er Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2ème Adjointe		
MEYER Daniel	3ème Adjoint		
MEDDAD Nadia	4ème Adjointe		
THIRIAN Nicolas	5ème Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale		
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale		